

# AGRÉGATION D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

## Concours externe

### Contacts

<b>Responsable : Benoît CARITEY</b>	<b>Scolarité : Florence DURAND</b>
Tél. : 03.80.39.67.45	Tél. : 03.80.39.67.34
<a href="mailto:benoit.caritey@u-bourgogne.fr">benoit.caritey@u-bourgogne.fr</a>	<a href="mailto:florence.durand@u-bourgogne.fr">florence.durand@u-bourgogne.fr</a>
UFR STAPS – BP 27877 – 21078 DIJON CEDEX	

### Conditions d'admission

#### Pour se présenter au concours :

Le concours est ouvert aux professeurs certifiés et aux étudiants détenteurs d'une première année de master ou d'un diplôme au moins équivalent (voir BOEN spécial 10 du 6 septembre 2001).

#### Pour se présenter à la préparation :

Mêmes conditions.

#### Inscription au concours :

Dès la rentrée, auprès du Rectorat, Service de l'Enseignement Supérieur, Bureau des Examens et Concours.

Site Internet : <http://www.education.gouv.fr/siac>

Le programme est publié chaque année au BOEN (juin). Il est également disponible sur le site Web du ministère de l'éducation nationale

### Organisation de la préparation

#### Première épreuve écrite :

9h CM, 24h TD, 18h TP.

#### Deuxième épreuve écrite :

9h CM, 24h TD, 21h TP.

#### Première épreuve d'admission (dossier) :

18h TD (études de cas).

#### Deuxième épreuve d'admission (leçon) :

18h TD (études de cas).

#### Troisième épreuve d'admission (pratique + vidéo) :

12h TD (vidéo), 12h TD (connaissance des APS), 24h TP (pratique).

#### Quatrième épreuve d'admission (pratique) :

24h TP (pratique).

#### Total :

18h CM, 108h TD, 87h TP

## Epreuves du concours

### Epreuves écrites d'admissibilité :

- **Première épreuve d'admissibilité** (écrit, durée : 6h ; coeff. 2) :  
“ Activités physiques et sportives et civilisations : dissertation ou commentaire d'un document écrit portant sur la mise en pratique et le développement des activités physiques et sportives : déterminants historiques, économiques, sociaux et culturels ”.  
**Programme** : Fonctions, valeurs et enjeux de l'école au XXe siècle (1920-1980) : place des activités physiques et sportives
  - Les pédagogies corporelles à l'école, entre discipline et libération ;
  - L'éducation physique scolaire et les transformations des cultures technique et scientifique ;
  - Les rapports entre l'économie, le sport et l'EPS (BO spécial 6 du 25 juin 2009).
- **Deuxième épreuve d'admissibilité** (écrit, durée : 7h ; coeff. 4) :  
“ Education physique et développement de la personne : dissertation portant sur les aspects biologique, psychologique et sociologique des conduites développées en éducation physique et sportive ”.  
**Programme** : Les pratiques d'éducation physique et sportives en relation avec les connaissances scientifiques
  - L'effort, le goût de l'effort ; la gestion de l'effort et la dépense énergétique ;
  - Développement et acquisition des habiletés motrices chez l'enfant et l'adolescent ;
  - Activité physique, santé et bien-être. (BO spécial 6 du 25 juin 2009).

### Épreuves orales d'admission :

- **Première épreuve d'admission : interrogation à partir d'un dossier d'établissement** (préparation : 4h ; exposé : 30mn ; entretien : 30mn ; coeff. 2) :  
“ A partir d'une question posée par le jury, l'épreuve comprend un exposé et un entretien. L'épreuve porte sur les finalités, la planification, la mise en place et l'évaluation de l'enseignement de l'éducation physique et sportive. A partir d'un dossier fourni par le jury et comportant, notamment, des documents relatifs au projet d'éducation physique et sportive d'un établissement scolaire du second degré, le candidat devra montrer qu'il a réfléchi aux finalités et à l'évolution de l'éducation physique et sportive et qu'il est informé des conditions dans lesquelles s'effectuent les choix que font les équipes pédagogiques pour déterminer le programme d'enseignement de la discipline dans chaque classe. Il devra pouvoir faire des propositions sur ces questions. ”
- **Deuxième épreuve d'admission : leçon** (préparation : 4h ; leçon : 35mn ; entretien : 40mn ; coeff. 3) :  
“ Leçon devant le jury suivie d'un entretien et se référant à un programme limitatif d'activités physiques et sportives ” : gymnastique aux agrès ; athlétisme – sauts et courses : vitesse-relais-haies ; danse contemporaine ; boxe française ; course d'orientation ; football ; handball ; musculation ; natation et sauvetage ; tennis de table. (BO spécial 6 du 25 juin 2009)
- **Troisième épreuve d'admission : pratique et analyse d'une APS** (projection et prises de notes : 10mn ; exposé : 10mn ; entretien : 40mn ; coeff. 2) :  
“ Réalisation par le candidat d'une prestation physique dans une APS choisie [...] parmi celles inscrites dans un programme défini chaque année. Cette pratique est suivie d'un entretien avec le jury à partir de l'enregistrement vidéo de la démonstration. Le candidat examine sa prestation avec le jury sans préparation : volley ; escalade ; gymnastique au sol et saut de cheval (cf. programme 2003) ; tennis de table. (BO spécial 6 du 25 juin 2009)
- **Quatrième épreuve d'admission : pratique d'une activité physique et sportive** (Coeff. 1) :  
“ Réalisation par le candidat d'une prestation physique dans une activité physique et sportive choisie [...] parmi celles figurant dans un programme défini chaque année ” : danse contemporaine ; course d'orientation ; judo ; athlétisme (course de haies hautes). (BO spécial 6 du 25 juin 2009)